



Réinscription 2019-2020



Avant de vous inscrire ou vous réinscrire consultez la liste des nouveautés ou des modifications prévues pour 2019-20,

- sur la fiche jointe
- ou sur le site de l'UPT.

Quand ?

A partir du lundi 20 mai 2019, vous pourrez

- réadhérer à l'association pour l'année 2019-2020.

C'est un préalable obligatoire pour vous inscrire à une activité.

● si vous avez déjà participé à des activités en 2018-2019, vous réinscrire aux mêmes activités en 2019-20 (*). Ces activités sont listées dans le tableau au dos de cette page.

● vous inscrire à une ou plusieurs autres activités auxquelles vous n'étiez pas inscrit en 2018-2019, à l'exclusion de celles qui sont listées au bas de cette page.

(*) ATTENTION

Ces modalités de réinscription "anticipée" pour les adhérents 2018-19, et les priorités qu'elles impliquent, ne sont possibles que si vos demandes, accompagnées du paiement correspondant, sont faites avant le 1er septembre. Par mesure de sécurité, les chèques reçus seront encaissés au fur et à mesure de leur réception.

Lors de la journée d'informations le mercredi 11 septembre 2019 et ultérieurement, vous pourrez

- réadhérer à l'association
- vous inscrire à toute activité en fonction des places disponibles.

Où et comment ?

● **au bureau de l'association** (le plus simple et conseillé) du **20 mai 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019** (date de fermeture estivale des bureaux), lors de la "**journée d'informations**" du **mercredi 11 septembre** et les jours suivants (aux heures d'ouverture des bureaux) **avec, si demandée au recto, une photo d'identité**.

● **par correspondance (voir formulaire au dos)** pour faciliter la réinscription de ceux qui seraient absents aux dates indiquées. Joindre le chèque correspondant, et, **si demandée au recto, une photo d'identité**. Il est inutile de renvoyer la carte de l'année précédente.

LISTE DES ACTIVITES POUR LESQUELLES UNE INSCRIPTION NOUVELLE N'EST PAS POSSIBLE DES LE LUNDI 20 MAI 2019 :

Aquarelle classique	Les langues.	Yoga
Aquarelle autrement	Bridge (tournoi)	Sophrologie

Les inscriptions à ces activités seront ouvertes à partir du mercredi 11 septembre 2019, journée d'informations pour tous (adhérents et non adhérents), y compris LANGUES ET INFORMATIQUE.

A NOTER -TRES IMPORTANT :

- Pour les activités sportives un certificat médical sera exigé dès le début des cours.